

Pourquoi une Harmonie Municipale ?

Depuis la fin de l'An 1939, il existait à Besançon cinq sociétés musicales qui, quoique ayant chacune leur activité propre, n'en étaient pas moins composées en grande majorité des mêmes musiciens. En effet, beaucoup de ces derniers faisaient partie à la fois de deux ou trois sociétés, sinon de toutes quand il s'agissait de la période des concerts.

Cet état de choses nuisait à toutes les sociétés, et en particulier à l'Orchestre Municipal, puisque chaque Société voyait le nombre de ses exécutants diminuer à chaque saison, les musiciens et surtout les violonistes ne disposant plus d'autant de temps pour assister à toutes les représentations et pour assurer tous les concerts donnés par leurs Sociétés. Il existait que des musiciens ne pouvaient assister à la répétition générale de cette Société parce que celle autre Société donnait un concert ce soir-là ou celle à la résonance des autres sociétés musicales qui voyaient chaque année laisser leur empreinte. La Harmonie, et tout ce qui elle comporte de joie, d'agrement, d'élevation, de rapprochement, de familiarité et d'estimation morale, était sur le point de disparaître complètement de notre ville. Il eût été préférable, étant donné le nombre de musiciens à Besançon, de faire la bonne renommée de l'Orchestre municipal dans notre ville, au sein de toute Société existante, avec ses musiciens bien à elle, pendant complètement leur entière occasion. C'est pour surprendre cette catastrophe inévitable sous un proche avenir, que l'Harmonie Municipale fut créée. - Après la défaite de juin 1940, aucune activité musicale ne fut autorisée. Que nous ne le souhaitions pas, plusieurs personnalités du monde de la musique émittent l'avis qu'on pensait et devait faire quelque chose à ce sujet. D'accord avec la Ville de Besançon, il fut décidé de créer une seule Société municipale pour laquelle et avec l'aide financière de la Ville, en faisant appel au bon sens de toutes les Sociétés existantes à ce moment. M. Delbosse, chef de l'Harmonie du Canton Abond, fut chargé d'assurer la direction de la nouvelle Société.

C'est ainsi que le 1^{er} juillet 1941, l'Harmonie Municipale de Besançon naissait officiellement avec le concours intégral de l'Harmonie du Canton Abond et de l'Harmonie Municipale auquel venait rejoindre celui d'une partie des membres de l'Harmonie des Chanoines et de la Concorde de St Georges, tous réunis une même Société pouvant répondre leur plaisir morne dans des temps meilleurs.

